

Vous avez un projet d'urbanisme, vous pouvez déposer votre dossier numérique via le [Guichet Unique](#) (cliquer sur le lien) :

Types de dossiers pouvant être déposés :

- ✓ Permis de construire,
- ✓ Déclaration préalable,
- ✓ Permis d'aménager,
- ✓ Permis de démolir,
- ✓ Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel.

Après la création de votre compte 'Particulier', vous pourrez déposer, suivre et compléter vos dossiers d'urbanisme.

Pour créer votre compte 'Particulier' :

Guichet unique
Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

Particulier

Email / Identifiant

Mot de passe

Connexion

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Créer un compte [Particulier](#) / Professionnel.

Cliquez ici

Une fois votre compte créé, vous recevez un mail de confirmation (pensez à vérifier vos spams) :
« Vous venez de vous inscrire au dépôt de dossiers d'urbanisme en ligne. Pour activer votre compte, rendez-vous à l'adresse [suivante](#). Ce lien est valide 30 minutes. »

Vous pouvez désormais vous connecter avec vos identifiants et déposer un dossier.

[En cliquant ici](#), vous trouverez une aide en ligne détaillée pour l'utilisation du Guichet Unique.